

**République Française**

\*\*\*

**Alpes de Haute Provence**

\*\*\*

**Commune de BANON****Séance du jeudi 15 décembre 2016****Date de la convocation :**  
08/12/2016*L'an deux mille seize et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.***Membres en exercice :**  
15**Présents :**  
10**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

**Votants :**  
15**Secrétaire de séance:**  
Louis BREMOND**Représentés :**Madame Sandra CAMPIONE par Madame José CHARROUX  
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Paul LOMBARD  
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS  
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS  
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE**Absents****DE 2016 069****Objet: Tarifs publics communaux 2017**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- n°DE\_2015\_077 en date du 11/12/2015 fixant les tarifs publics communaux pour l'année 2016,
- n°DE\_2014\_040 en date du 20/06/2014 fixant les tarifs de mise à disposition de la "Halte Randonneurs",
- n°DE\_2016\_035 en date du 27/05/2016 fixant les tarifs Banon Culture pour la saison 2016,

et propose ceux pouvant être applicables sur l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :  
avec

Monsieur LOMBARD Paul ne prenant pas part au vote,

**FIXE les tarifs publics communaux de l'année 2017 comme suit :****- Budget de l'eau**

- Location compteur : 35.00€
- Extension réseau : 350.00€
- Remplacement compteur : 70.00€

## • Tarif conso :

1 <sup>ère</sup> tranche 0 à 250m <sup>3</sup> :	0.90€ le m <sup>3</sup>
2 <sup>ème</sup> tranche 251 à 375m <sup>3</sup> :	1.65€ le m <sup>3</sup>
3 <sup>ème</sup> tranche au-delà de 375m <sup>3</sup> :	2.45€ le m <sup>3</sup>

• Tarif unique pour les contrats spéciaux ECO : 0.95€ le m<sup>3</sup>

Catégories professionnelles concernées par ce tarif unique :

- \* Agriculteurs
- \* Gérants de bar et d'hôtel
- \* Loueurs de gîtes (légalement déclarés et enregistrés)
- \* Campings / Fromagerie
- \* Hôpital / Collège

– **Budget de l'assainissement**

- Redevance par m<sup>3</sup> : 0.70€ le m<sup>3</sup>
- Extension réseau : 500.00€

– **Budget de la commune**

## • Taxes funéraires :

- Transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation : 25.00€
- Opération d'exhumation : 25.00€
- Opération de réinhumation : 25.00€
- Opération de translation de corps : 25.00€
- Inhumation dans le cimetière communal : 100.00€
- Utilisation du dépositaire/mois : 10.00€

## • Concessions :

- Concession 90 ans 6m<sup>2</sup> : 1 850.00€
- Concession 90 ans 3m<sup>2</sup> : 1 090.00€
- Concession cinquanteenaire : 480.00€
- Concession trentenaire : 325.00€
- Concession cinquanteenaire (columbarium) : 400.00€

## • Droits de place

- Pour les commerçants permanents : 0.90€/mètre linéaire et payable par avance au trimestre
- Pour les commerçants saisonniers : 1.10€/mètre linéaire et payable au marché
- Pour les commerçants dits « volants » : 1.30€/mètre linéaire et payable au marché
- Camping-cars : 4.00€/nuitée

## • Indemnités des régisseurs

- Régisseur placier (marché et camping-cars) : 3 000.00€
- Régisseur restaurant scolaire : 500.00€

## • Facturations des prestations de la Commune

- Main d'œuvre : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage – véhicules communaux : 50.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*

## • Facturations des prestations de la Commune auprès des Communes CCPB et CCPB

- Main d'œuvre : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage /véhicules communaux : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*

RF Digne-Les-Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2016 004-210400180-20161215-DE_2016_069-DE
Date de l'AR d'annulation: 16/12/2016

• **Tennis**

- Tarif pour un terrain de tennis par heure/jour : 3.00€
- Tarif pour un terrain de tennis par heure/nuit : 5.00€
- Tarif réduit pour les contribuables par heure/terrain : 1.50€
- Jeton d'éclairage tennis : 1.50€

• **Locations**

- Salle du 3<sup>ème</sup> âge : 5.00€ par utilisation de 3h
- Foyer rural aux particuliers ou association du canton ou de la commune

Tarif par jour d'utilisation :

- ☒ habitants de Banon : 45.00€
- ☒ habitants extérieurs à la commune : 80.00€
- ☒ caution de garantie : 230.00€
- ☒ associations sur Banon : gratuit
- ☒ associations de la CCPB : 20.00€
- ☒ associations extérieures : 45.00€
- ☒ pour exposition : 5.00€

- Halte randonneurs

Tarif par jour d'utilisation :

- ☒ habitants de Banon : 22.50€
- ☒ habitants extérieurs à la commune : 40.00€
- ☒ caution de garantie : 230.00€
- ☒ associations sur Banon : gratuit
- ☒ associations de la CCPB : 10.00€
- ☒ associations extérieures : 22.50€

• **Église haute**

- Droit exposition : 20.00€/jour
- Gardiennage exposition : 2.00€/exposition

• **Spectacles Banon Culture**

- Abonnement saisonnier valable pour 5 spectacles éligibles : 40.00€
- Tarif plein pour 1 spectacle : 12.00€
- Tarif réduit pour 1 spectacle : 6.00€ *(applicable au -18ans et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif)*
- Gratuité pour les moins de 12 ans
- Des tarifs exceptionnels pourront être appliqués selon le coût du spectacle proposé : ceux-ci seront alors fixés par arrêté municipal.

• **Occupation du domaine public**

- 7€/m<sup>2</sup> pour l'ensemble des commerces utilisant le domaine publics avec un minimum forfaitaire de 10€
  - 10€/m<sup>2</sup> pour l'ensemble des bars et restaurants utilisant le domaine public
- Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les conventions qui seront conclues entre les commerçants et la commune. Un plan y sera annexé.*

• **Tarifs repas restaurant scolaire**

- Par enfant : 4.00€
- Par adulte : 5.00€

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER